

INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Programmes sur les enquêtes en matière de délinquance fiscale

Les programmes sur les enquêtes en matière de délinquance fiscale sont l'une des modalités de l'assistance dispensée au titre de l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF). Lancée en 2015, l'Initiative IISF est un projet conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) conçu pour accompagner les pays en développement dans leurs efforts de renforcement des capacités à l'appui de l'accroissement des ressources intérieures et de la mise en place d'un système fiscal plus juste. Elle concrétise une approche sans équivalent du renforcement des capacités consistant à diligenter des experts de divers pays auprès d'administrations d'accueil de pays en développement pour leur dispenser une assistance concrète en situation réelle.

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer **une demande d'assistance en remplissant un formulaire en ligne accessible via le Portail IISF**.

Flux financiers illicites

Un programme sur les enquêtes pénales (IISF-CI) en matière de délinquance fiscale a été mis en place pour répondre à la menace généralisée que représentent les formes toujours plus complexes et novatrices de délinquance fiscale. L'ère des « services bancaires ignorant les frontières » se caractérise par des flux financiers circulant secrètement entre de multiples juridictions grâce aux technologies modernes. Les flux financiers illicites (FFI), produits de la fraude fiscale, de la corruption, du blanchiment d'argent et autres délits financiers, ont de graves conséquences pour tous les pays, mais plus particulièrement pour les pays en développement.

CONSEQUENCES DES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Atteinte aux intérêts
stratégiques,
politiques et
économiques des pays

Effritement du contrat
social

Mise en cause de
l'état de droit et de la
confiance du public

Iniquité des règles
du jeu à l'égard des
contribuables qui se
conforment à leurs
obligations

Entrave à la
mobilisation des
ressources intérieures

Fonctionnement

Les programmes IISF-CI privilégient une démarche fondée sur l'apprentissage par la pratique et ont pour objet de répondre, avec le concours d'un expert issu soit d'une administration partenaire d'un autre pays, soit du Vivier d'experts gérée par le PNUD, à des problématiques précises de renforcement des capacités rencontrées par une administration d'accueil. Ils servent notamment à opérer des transferts de compétences en matière d'enquête au sens où ils permettent de donner **des orientations relatives à la manière d'enquêter sur des affaires complexes de délinquance fiscale et sur des problèmes de renforcement des capacités qui sont par nature corrélés à une résolution efficace de ces affaires**.

Le renforcement des capacités peut recouvrir : la conduite d'auto-évaluations des compétences des facilitateurs spécialisés ; l'organisation de formations sur les méthodes d'enquête ; l'élaboration d'un manuel d'enquête et d'un cadre d'évaluation des risques ainsi que la définition d'une stratégie, d'une méthodologie pour la sélection des dossiers et la mise au point d'outils de gestion des dossiers ; la mise en place d'un laboratoire scientifique et de formations sur le traitement des preuves numériques ; la rédaction d'une note d'orientation sur les changements législatifs.

Un programme IISF-CI suppose généralement une assistance sur place périodique, qui se concrétise par plusieurs missions d'une ou deux semaines s'étalant sur une durée de **18 à 24 mois**, complétées, le cas échéant, par une assistance à distance. Le déploiement de programmes IISF-CI se poursuit activement dans des pays et des juridictions du monde entier.

Processus de mise en œuvre en trois phases

PHASE I - Auto-évaluation

L'administration d'accueil conduit une auto-évaluation selon le *Modèle de maturité de l'OCDE pour les enquêtes sur les délits fiscaux* (Modèle de maturité) afin de mettre en évidence les déficits de capacités et d'élaborer un ensemble de recommandations pour le renforcement des capacités. Une administration d'accueil peut solliciter l'assistance d'un facilitateur spécialisé pour la réalisation de l'auto-évaluation.

Résultat : *Rapport sur l'analyse des lacunes et du plan d'action*

L'administration d'accueil choisit les domaines dans lesquels elle a besoin en priorité d'une assistance. En fonction de ses préférences, le Secrétariat de l'Initiative IISF s'efforcera de trouver l'administration partenaire ou l'expert issu de la liste qui répond le mieux à ses besoins, voire les deux.

PHASE II - Travail sur des dossiers au service du renforcement des capacités

Un expert diligenté par une administration partenaire ou issu de la liste d'experts IISF travaille en temps réel avec les enquêteurs de l'administration d'accueil, en les guidant aux différents stades du traitement des dossiers d'enquête sélectionnés.

Note: le rôle de l'expert est celui d'un conseiller qui n'a pas vocation à assumer le rôle dévolu aux enquêteurs locaux en vertu du cadre juridique national.

PHASE III - Mesure de l'impact

Des indicateurs objectifs à court et moyen terme sont utilisés pour mesurer l'impact des programmes IISF-CI. Une auto-évaluation conduite selon le Modèle de maturité permettra de mesurer l'impact à long terme.

Intéressé(e) à fournir votre expertise pour les programmes IISF-CI ?

Administrations partenaires

Les pays membres du Groupe d'action de l'OCDE sur les délits à caractère fiscal et autres délits, mais aussi d'autres juridictions, peuvent diligenter leurs experts dans le cadre de programmes IISF-CI et encourager l'assistance bilatérale.

Les administrations fiscales intéressées sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat IISF et à faire part de leur intérêt dans un message adressé directement à l'adresse suivante : secretariat@tiwb.org.

Experts

Les experts spécialisés dans les enquêtes en matière de délinquance fiscale et dans d'autres domaines pointus liés par nature à un règlement efficace des dossiers, qu'ils soient retraités de la fonction publique ou encore actifs, sont affectés à des activités de renforcement des capacités après avoir été choisis dans la liste d'experts gérée par le PNUD et peuvent aussi intervenir en tant que facilitateurs spécialisés dans la réalisation d'auto-évaluations du modèle de maturité. Les enquêteurs expérimentés sont encouragés à prendre contact avec le Secrétariat IISF et à adresser un message à l'adresse suivante : secretariat@tiwb.org pour en savoir plus sur les conditions d'inscription sur la liste d'experts.

Confidentialité

Les experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil et dispensent parallèlement une assistance sur des dossiers, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des informations confidentielles sur des contribuables. Les aspects touchant à la confidentialité et aux conflits d'intérêts sont abordés dans le cahier des charges établi pour chaque programme IISF, lequel définit comment il convient de les gérer, dans la mesure du possible, avant, pendant et après l'exécution du programme. Préalablement à la mise en œuvre du programme, les experts doivent signer un **accord de confidentialité** afin de protéger les informations relatives aux contribuables ainsi qu'une **déclaration d'absence de conflits d'intérêts**.

Financement

Le Secrétariat IISF assure le financement de tout ou partie des coûts des programmes IISF-CI, avec le concours de son réseau d'administrations partenaires et/ou de donateurs. Le financement des programmes peut être complété par l'OCDE et le PNUD. En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts devra être envisagé.

Pour plus d'information sur l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières :



www.tiwb.org/fr/



[@TIWB_News](https://twitter.com/TIWB_News)



secretariat@tiwb.org